

## Complément à la demande CNPN N° 14/963



### Suivi de la mise en œuvre de l'arrêté de dérogation espèces protégées N° 2015/0194 du 11 février 2015 Dossier Baguet / St Flour

Bilan / Septembre 2015

L'arrêté cité en objet est mis en œuvre depuis le 8 mars 2015. Depuis cette date, un point trimestriel est réalisé pour faire un bilan inter-services (ONCFS, DDT, DREAL, Lieutenant de louveterie) sur ce dossier. Le présent rapport a été produit suite à la réunion des services organisé à St Flour, le 29/09/2015.

#### 1 – Éléments de synthèse sur l'avancement du dossier

- Fort investissement terrain (lieutenant de louveterie, ONCFS) ayant permis de minimiser les dégâts et nuisances sur le troupeau de Monsieur Baguet; (volume horaire 2015 : 600 heures pour le SD15 de l'ONCFS depuis le début de l'année, 154 h pour le lieutenant de louveterie depuis le 8 mars<sup>1</sup>) ;
- Au 29/09/2015, 38 oiseaux détruits dans le cadre de l'autorisation 2015. 36 grands corbeaux ont été à ce jour tués par tirs de destruction (21 par l'ONCFS / 15 par la louveterie). 2 oiseaux ont succombé dans le cadre du processus de capture/relâcher ;
- Forte reprise des captures cet été (peut être liée à une bonne année de reproduction). Mise en place par l'ONCFS d'un travail d'interprétation et de suivi des données jusqu'à la fin d'année (vacation). Il est rappelé que le suivi mis en place répond aux exigences et conditions posées par le CNPN pour l'obtention des autorisations de dérogation à la réglementation sur les espèces protégées.
- La descente des brebis à proximité de l'exploitation après agnelage et l'organisation temporelle de l'agnelage (moins d'agnelage l'été) ont permis de minimiser les blessures sur agneaux. En revanche, les blessures sur brebis adultes par piquage persistent (coups de becs).
- L'ISDND demeure un facteur d'attractivité très fort sur les populations locales de grands corbeaux (nourrissage) ; toutefois, les dispositions annoncées en avril 2014 afin de limiter considérablement l'attractivité du site pour la faune sauvage (confinement par géomembrane des 2/3 de la surface - soit plus de 8000 m<sup>2</sup> - du casier d'enfouissement en cours d'exploitation) devraient être effectives fin 2015.

#### 2 – Suivi de la mise en œuvre de l'arrêté de dérogation

Capture	Depuis le début de la mise en œuvre de l'arrêté dérogation 2015 : – <u>Positionnement des cages-pièges</u> : les 3 cages-pièges installées ont été maintenues et suivies (2 sur l'exploitation, 1 sur l'ISDND) – <u>Capture</u> : 134 grands corbeaux ont été capturés à ce jour (103 corbeaux dans les 2 cages de l'exploitation et 31 dans la cage de l'ISDND). 111 correspondent à des oiseaux capturés pour la première fois et 23 à des re-captures.
---------	---

1 Date de début de la mise en œuvre de l'arrêté 2015

	<p>* 7 re-captures correspondent à des oiseaux différents qui avaient été délocalisés (et qui sont revenus sur le site). Les distances de relâcher de ces oiseaux sont respectivement de 13km (2), 29 km (1), 46 km (1), 54 km (2), 62 km (1)</p> <p>* 14 autres re-captures viennent de deux oiseaux témoins relâchés sur place (dont certains capturés plusieurs fois).</p> <p>* Par ailleurs 2 individus sont morts dans le cadre des captures.</p>
<b>Modalités de suivi</b>	<p>&gt; 44 grands corbeaux ont été marqués et <u>relâchés sur place</u> pour constituer le groupe témoin. Parmi eux, 5 grands corbeaux ont été équipés de GPS, 36 équipés de marques alaires.</p> <p>&gt; 73 grands corbeaux ont été marqués et <u>relâchés à distance</u>. Parmi eux, 6 grands corbeaux ont été équipés de GPS, 65 équipés de marques alaires.</p> <p>&gt; parmi les 11 GC équipés de GPS, 3 ont été détruits ou ont disparu (un émetteur a pu être récupéré et remis en place – <u>9 GPS sont donc actuellement exploitables</u>)</p> <p>&gt; L'ONCFS a réussi à construire un <u>partenariat avec l'université de Vienne</u> en Autriche, pour mener une étude commune sur le fonctionnement des populations de grands corbeaux. 10 grands corbeaux ont déjà été équipés de GPS en Autriche.</p> <p>&gt; L'ONCFS (C Itty) a obtenu la possibilité d'un appui jusque mi-décembre 2015 pour essayer de compléter et exploiter les observations et premiers résultats.</p> <p>Même si on est encore en début de processus de suivi, <u>quelques premières analyses à confirmer peuvent être partagées suite au suivi mis en place</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>– Déplacements très réguliers des oiseaux marqués jusque 25 km autour de la décharge avec parfois des pics de déplacement de 60 à 80 km sur une journée : l'espèce a donc de très importantes capacités de déplacement (ce qui est une exigence forte pour viser une efficacité des relâchés à distance).</li> <li>– Aucun des oiseaux marqués (alaires ou GPS) et relâchés à distance (Hérault) depuis cet automne n'est revenu. En revanche 3 oiseaux relâchés au printemps sont revenus sur le site ;</li> <li>– 7 GC sur les 36 oiseaux témoins ont été recapturés (environ 20%). Un protocole a été mis en place pour essayer de tester les taux de retour des oiseaux relâchés.</li> <li>– Certains oiseaux relâchés à distance ont été revus sur d'autres regroupements. Un regroupement de grands corbeaux a notamment été identifié dans le Tarn (regroupement historique auquel se sont joints plusieurs oiseaux marqués sur St Flour et 2 oiseaux avec GPS).</li> </ul>
<b>Euthanasie des grands corbeaux capturés</b>	<p>Pas d'euthanasie de corbeaux capturés à ce jour. <u>Constitution du groupe témoin.</u></p> <p>Les derniers travaux de marquage seront terminés d'ici la fin octobre ce qui permettra d'engager le processus complémentaire d'euthanasie des oiseaux selon les modalités ci-dessous :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Pour les besoins du suivi, les oiseaux équipés de GPS ou marques alaires seront relâchés</li> <li>- Le groupe témoin étant constitué, tous les autres individus capturés seront euthanasiés</li> </ul>
<b>Tir de destruction</b>	<p>Toujours pas de possibilité de tir depuis le cœur du troupeau de M Baguet (faisabilité technique).</p> <p><b>Au total, 36 grands corbeaux ont été détruits par tir aux abords du troupeau, sur le site de l'exploitation + 2 oiseaux morts lors du processus de capture.</b></p>
<b>Tirs d'effarouchement</b>	<p>Les tirs d'effarouchement sont concentrés sur les sites à proximité de l'exploitation et en particulier les plus gros dortoirs, en période nocturne. <b>3 sessions d'effarouchement nocturnes</b> ont été organisées en avril et mai. Si les sites semblent perturbés au moment de l'effarouchement et parfois pendant quelques jours, l'efficacité à long terme de ce dispositif d'effarouchement est probablement nulle selon les opérateurs terrains (SD ONCFS , louveterie).</p>